

Assises de l'eau

— Les usages industriels

Cas de la papeterie MP Hygiène

Unité inter-départementale
Drôme-Ardèche

11 octobre 2019



PRÉFET
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Papeterie MP Hygiène

■ Présentation

- Spécialisée dans le papier d'essuyage
- Projet de doubler la capacité de production de papier de l'usine d'ANNONAY de 30 000 t/an à 60 000 t/an
- Activité de production de papier grosse consommatrice d'eau
- Prélèvement dans la Deûme rivière soumise à des étiages



Papeterie MP Hygiène

- **Prise en compte de la problématique eau dans le cadre de la procédure ICPE**

- 1 - Phase de présentation et de concertation
- 2- Validation du dossier
- 3- Enquête publique
- 4- Compilation des avis recueillis et présentation au CODERST
- 5- Délivrance de l'autorisation d'exploiter

- **Phase de présentation et de concertation**

L'exploitant expose son projet et les dispositions prévues

Compte tenu de sa connaissance du site, l'inspection demande que les points suivants soient particulièrement détaillés et améliorés :

- description des économies d'eau
- compensation des prélèvements,
- adaptation de la station d'épuration
- non dégradation de l'état de la rivière.

Papeterie MP Hygiène

■ Phase de présentation et de concertation

Le dossier démontrant que :

- le rejet se fait en amont du prélèvement pour limiter l'impact du prélèvement,
- un effort est fait sur la consommation d'eau qui passera de 10 m³/h à 12 m³/h,
- en période d'étiage le prélèvement net sera entièrement compensé par le barrage de Chantecaille (75 000 m³)
- les performances de la station permettent un rejet ne dégradant pas l'état de la rivière,

➡ **Projet jugé recevable.**

Papeterie MP Hygiène

■ Enquête publique

- Cette phase de l'instruction vise à informer le public et à améliorer le projet
- L'exploitant a répondu point par point aux arguments présentés par les opposants au projet
- L'exploitant a proposé de compenser les prélèvements avant l'atteinte du 1/10^{eme} du module (dés 283 l/s au lieu de 231 l/s) par anticipation aux futures règles de gestion de la rivière

➡ **Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans réserve.**

■ Compilation des avis et présentation CODERST

- Tous les avis recueillis ont été favorables
- Le projet avec les améliorations obtenues au cours de l'instruction a été présenté au CODERST qui a émis un avis favorable

➡ **Signature de l'arrêté préfectoral**